

Eglise infaillible et indestructible où se trouvent la vraie foi, la solide espérance, la charité vivifiante ; montrons-nous toujours dignes de cette mère qui nous a enfantés à Jésus-Christ. Dans ces temps de troubles et de révolte où nous vivons, tenons nous invariablement attachés de cœur et d'esprit à la Chaire de Saint Pierre, qui seule peut nous affermir contre toutes les défaillances de notre pauvre nature : elle a les paroles de la vie éternelle ; quiconque prétend récolter en dehors de son champ, n'amassera rien pour le royaume des cieux et toute branche qui ne tire pas sa sève de cet arbre de vie, se dessèchera et sera jetée au feu.

A ces causes, et le saint nom de Dieu invoqué, nous réglons et ordonnons ce qui suit :

1o. Le premier dimanche après la réception des présentes, il sera chanté un *Te Deum* solennel à la suite de la messe dans les paroisses et missions de ce diocèse ; dans les communautés ce *Te Deum* sera chanté, ou au moins récité, après la messe conventuelle ;

2o. A la messe et au salut du Saint Sacrement, on dira comme ci-devant l'oraison *pro papa* et on omettra l'oraison *pro eligendo summo pontifice*. Dans le canon de la messe on dira les paroles qui ont rapport au Souverain Pontife ;

3o. Nous invitons tous les fidèles de ce diocèse à offrir des communions et d'autres actes de piété pour remercier Notre Seigneur et pour implorer sa bénédiction sur notre nouveau Pontife.

Sera le présent mandement lu et publié au prône de toutes les églises et chapelles où se fait